

Service instructeur DAUDD	Dossier suivi par  Claire BEYELER, Ségolène SERESSIA	Commission Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique en date du 23 avril 2014,
------------------------------	--	---

Rapporteur : **Catherine JUAN**

## **NOTICE EXPLICATIVE**

### **OBJET : Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés**

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté préalablement au Document d'Orientation Budgétaire (DOB).

Ce dernier se compose de deux parties distinctes :

- a) Un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.
- b) Un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Il s'organise autour des cinq finalités du développement durable définies dans le code de l'environnement pour identifier les actions engagées par la collectivité :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le rapport présente l'ensemble des politiques qui participent à la construction du projet de développement durable de la ville, ainsi que les différents outils mis en œuvre pour y parvenir. Il s'organise selon les cinq finalités du développement durable, précédemment citées et a été construit sur la base des différents rapports d'activité existant et de la contribution des agents de la ville.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :**

**Prend** acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, pour l'année 2013.

<b><u>Introduction.....</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b><u>I- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>1.La politique énergie.....</u></b>	<b><u>4</u></b>
1.1. Programme d'actions annuelles avec l'Agence de l'énergie du Val de Marne	4
1.2.Renouvellement de l'éclairage public	7
1.3.Les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)	7
<b><u>2.Rationalisation des consommations d'eau pour l'entretien de l'espace public.....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b><u>3.L'atteinte des objectifs du plan Ecophyto 2018 par le service Espaces verts et la présentation de la 4ème fleur au jury national.....</u></b>	<b><u>9</u></b>
<b><u>4.L'écoresponsabilité investit l'administration.....</u></b>	<b><u>11</u></b>
3.1.Le groupe éco-geste ou le volet interne du plan de prévention des déchets	11
3.2.Achats et fournitures	11
3.3.La consommation de carburant du parc de véhicules	13
<b><u>II. Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire.....</u></b>	<b><u>14</u></b>
<b><u>1. Construire la ville de demain.....</u></b>	<b><u>14</u></b>
1.1.Vers la mise en oeuvre d'un Plan Local de l'Habitat	14
1.2.Le lancement de la procédure en vue d'élaborer le futur Plan Local d'Urbanisme de la ville	14
1.3.Transport et Politique cyclable	15
1.4.La lutte contre les nuisances	16
<b><u>2.Gérer durablement les ressources .....</u></b>	<b><u>17</u></b>
2.1.Biodiversité : Saint-Maur obtient deux libellules au concours Capitale française de la biodiversité	17
2.2.Approbation de l'avant-projet d'aménagement des bords de Marne	17
2.3.Eau et Assainissement	19
2.4.La collecte sélective des commerçants et professionnels	21
2.5.Le Programme Local de prévention des déchets (PLP)	21
<b><u>3. Rester une ville solidaire et citoyenne.....</u></b>	<b><u>23</u></b>
3.1.L'Éducation à l'environnement, une priorité saint-maurienne	23
3.2.La solidarité intergénérationnelle	24
3.3.L'accessibilité aux PMR	26
3.4.Accompagnement personnalisé pour la recherche d'emploi par le service économique	27

## Introduction

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant sur engagement national pour l'environnement et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, il est demandé aux communes de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable.

Ce dernier se compose de deux parties :

**I - Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.**

**II - Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire**

Il doit s'organiser autour des 5 finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- épanouissement de tous les êtres humains
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le développement durable à l'échelle d'une commune comme Saint-Maur-des-Fossés s'inscrit effectivement dans l'exemplarité que s'est fixée la collectivité à travers sa gestion, mais également dans les différentes politiques environnementales, sociales et économiques qu'elle développe sur son territoire.

Depuis le 18 juin 2009, La charte des maires pour l'environnement constitue le cadre de référence de l'action environnementale. Elle repose également sur 6 principes qui forment la stratégie de la ville :

- Promouvoir la sobriété énergétique, économiser les ressources et lutter contre le changement climatique
- Maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transport public
- Préserver les ressources naturelles
- Protéger la biodiversité
- Conjuguer environnement et santé
- Conduire des politiques écologiquement responsables

Au-delà de l'engagement pour l'environnement, la ville a construit au fil des années une vraie politique de développement durable touchant notamment l'économie locale ou la solidarité entre les générations.

**Le premier rapport relatif à l'année 2011 a dressé un panorama de toutes les politiques « développement durable » menées sur la ville depuis plusieurs années rendant un premier diagnostic et identifiant un certain nombre d'actions à suivre au cours du temps.**

**En 2013, il convient de mettre en exergue plusieurs politiques qui ont vocation à progresser au cours du temps, autour de trois grands objectifs :**

- **Construire la ville de demain**

- **Gérer durablement les ressources**
- **Rester une ville solidaire**

Ces trois objectifs sous-tendent les éléments constitutifs des politiques publiques du présent bilan.

# I - Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

## 1. La politique énergie

### 1.1. Programme d'actions annuelles avec l'Agence de l'énergie du Val de Marne

Rappel : la ville propose depuis plus de quatre ans, à tous les Saint-Mauriens, des permanences info énergie réalisées par l'agence de l'énergie du Val de Marne. Saint-Maur est la troisième ville la plus sollicitée du Val de Marne.

Mois	Rappel 2009	Rappel 2010	Rappel 2011	Rappel 2012	Nb de rdv en 2013
<b>TOTAL</b>	11	21	17	27	<b>31</b>

Pour sa deuxième année en tant qu'adhérent à l'Agence de l'énergie, la Ville co-construit, chaque année, avec l'Agence un programme d'actions autour de plusieurs grandes thématiques :

- Les permanences info-énergie
- L'accompagnement au dispositif "Famille à énergie positive"
- L'accompagnement technique sur des projets d'aménagement ou de construction comme le futur centre sportif Gilbert Noel et la ZAC des facs
- L'information et la sensibilisation à destination des copropriétaires et des syndicis
- La formation des agents aux labels énergétiques et à la réglementation thermique 2012 ainsi qu'à la prise en compte de l'énergie dans les documents d'urbanisme
- la sensibilisation de la population aux problèmes de déperdition thermique avec une balade thermographique (le jeudi 27 mars 2013) réunissant une quinzaine de participants

#### **Zoom sur Famille à énergie positive : 20 tonnes de CO<sub>2</sub> économisés grâce au concours**

Saint-Maur a fait partie des premières communes à se lancer dans le concours Famille à énergie positive, en Ile-de-France. Du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 30 avril 2013, 25 familles réparties en 5 équipes soit 96 participants **ont réduit leurs consommations d'énergie de 14 % en modifiant uniquement leurs habitudes quotidiennes, soit l'équivalent de 20 tonnes de CO<sub>2</sub> évités.** Elles ont été accompagnées tout au long du concours par l'Agence de l'énergie du Val de Marne, partenaire technique de la Ville.

**Trois évènementiels** sont venus ponctuer la saison : l'évènement de lancement, l'évènement intermédiaire et la remise des prix  
Devant le succès de la 1<sup>ère</sup> édition, la Ville a décidé de relancer le concours pour la saison 2013-2014.



*Podium du concours le 25 mai 2013*

#### Zoom sur l'exposition La Maison éco2nome

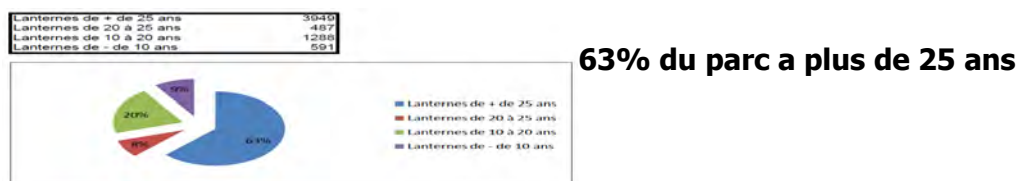
L'exposition La maison ECO2nome, proposée du 1er au 21 février, dans le hall de a mairie, a accueilli près de **700 enfants autour des animateurs de l'agence de l'énergie du Val de Marne.**

Cette exposition a été, en partie, subventionné par le SIPPAREC auquel la ville est adhérente.



## 1.2. Renouvellement de l'éclairage public

Rappel : le parc d'éclairage public comprend 6476 points lumineux raccordés à 128 armoires et couvrant 186 kilomètres de voirie.



Diagnostic issu du Conseil en orientation énergétique de 2011 (Synergie Durable)

L'âge moyen du parc augmente, il est de 20 ans, et les investissements pour la rénovation du parc ne peuvent être suffisamment dotés. Le travail de maintenance a permis de conserver en bon état un parc très ancien.

**Cependant la surconsommation observée annuellement, soit 26% des consommations et plus de 100 000 euros par an, s'explique uniquement par l'ancienneté du parc.**

Comparativement aux autres villes de plus de 50 000 habitants, la ville de Saint-Maur éclaire plus de linéaire de voies avec moins de points lumineux, ce qui constitue un point positif.

Un programme de remplacement progressif des lanternes de plus de 25 ans est engagé : les nouvelles lanternes sont de type "CLIP ECLATEC" équipées de lampe au sodium jaune ou en iodure métallique blanc, d'un ballast électronique bi-puissance de type "SMART-NIGHT" 100 et 150 watt (variateur de puissance) avec un pré-réglage d'usine SM2 réduisant la puissance à 50 % de la lampe de 22 heures à 6 heures du matin.

	2010	2011	2012	2013
Nombre de nouvelles lanternes performantes remplacées par an	99	497	470	<b>466</b>

## 1.3. Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Rappel : les certificats d'économie d'énergie ou CEE permettent de valoriser les différents travaux engagés par la collectivité en faveur des économies d'énergie. En effet, les fournisseurs d'énergie et autres « obligés » doivent réaliser des économies d'énergie par plusieurs moyens dont l'achat de CEE auprès de différentes structures, dont les collectivités territoriales décidant de valoriser leurs travaux sous forme de certificats.

A la suite du conseil en orientation énergétique (COE), la Ville s'est lancée dans cette démarche afin de valoriser les travaux qu'elle a réalisés en 2010, 2011 et 2012, notamment dans le domaine de l'éclairage public et concernant le garage, notamment par l'achat d'une catégorie de pneumatiques économes en carburant ou encore grâce à la mise en place du suivi informatisé des consommations de carburant.

Un dossier de demande de valorisation des CEE a été envoyé en juillet 2013. Le dossier est en cours d'instruction auprès du Pôle National des Certificats d'économie d'énergie.



## **2. Rationalisation des consommations d'eau pour l'entretien de l'espace public**

Depuis 2010, le service de l'eau a mis en place des bornes de puisages dans différents endroits afin de contrôler la distribution d'eau utilisées sur le domaine public par

- les laveuses,
- les citernes d'arrosage des espaces verts
- les camions d'hydro-curage, ...

Ces nouvelles installations permettent également de protéger le réseau d'éventuels risques sanitaires ou perturbations hydrauliques, en évitant l'utilisation des bouches d'incendie et des bouches de lavage.

Un badge avec crédit de 50 à 1000 m<sup>3</sup> est remis aux différents utilisateurs dont le rechargement s'effectue au près du service de l'eau.

Huit bornes de puisage sont aujourd'hui à disposition des services municipaux :

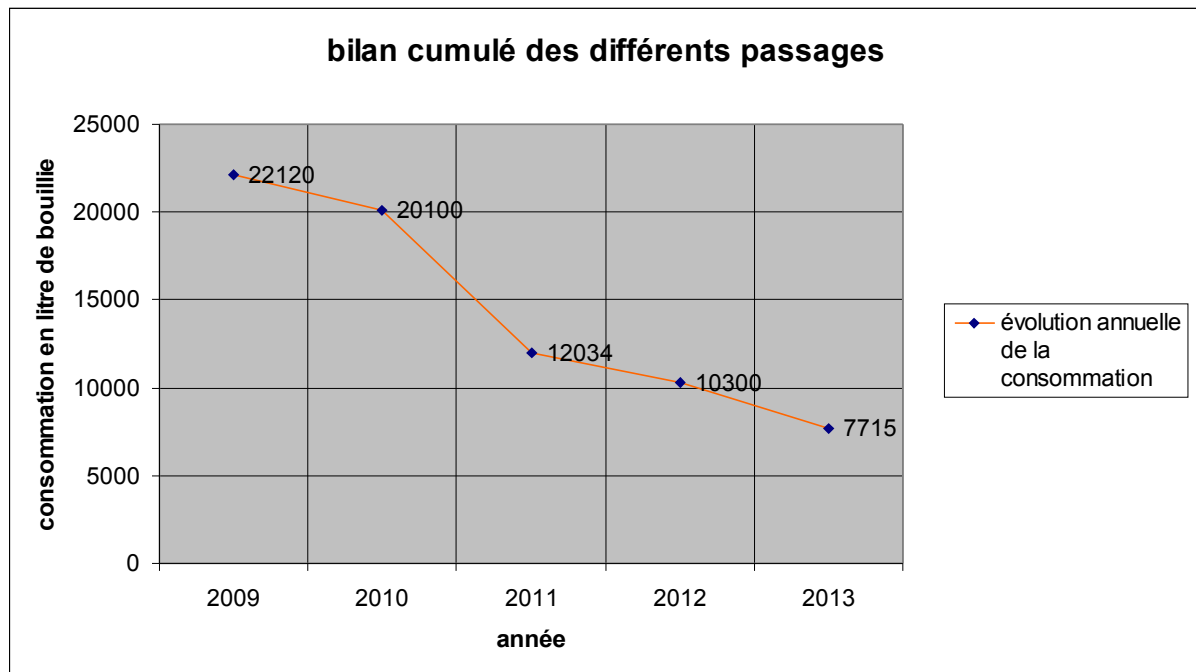
<b>QUARTIER</b>	<b>ADRESSE</b>
Le Parc	Place des Marronniers (coté parking)
La Varenne – Nord	12 avenue Thiers
La Varenne – Sud	35 avenue Caffin
Adamville	Face au 37 avenue Victoria (côté square)
La Pie	1 rue Albert de Mun
Saint-Maur-Créteil	51 quai Schaken
Mairie	Parking marché Diderot
Vieux Saint-Maur	32 avenue Auguste Marin

### **3. L'atteinte des objectifs du plan Ecophyto 2018 par le service Espaces verts et la présentation de la 4ème fleur au jury national**

Rappel : initié à la suite du Grenelle de l'environnement, le plan écophyto 2018 vise à réduire de 50% l'usage des phytosanitaires aussi bien dans l'agriculture que dans l'espace urbain.

Le service des espaces verts a mis en œuvre de nombreuses pratiques de gestion durable telles que :

- Le « Zéro phyto » dans les parcs et jardins de la ville depuis 2007
  - Le paillage des massifs fleuris par mulching divers (copeaux de bois, tuiles ou écorces de noix de coco)
  - La valorisation des déchets verts en plateforme de compostage.
  - L'arrosage automatique relié à une station météo qui permet de maîtriser la consommation de l'eau.
  - La campagne de tonte est passée à 90% (de surface) en mulching avec rehaussement des hauteurs de coupe, ce qui diminue les déchets de tonte et leur export.
  - Le choix de plantes mellifères dans les espaces verts de la ville afin de favoriser les abeilles
  - Un meilleur contrôle des interventions de taille sur les arbres d'alignement afin de respecter les cycles de floraison pour les abeilles ainsi que la période de nidification des oiseaux (sur les tilleuls, par exemple).
- ❖ Depuis 4 ans, une politique de réduction des phytosanitaires sur la voirie a incité la Ville à tester plusieurs techniques alternatives (mécanique et manuel) et à choisir un nouveau mode d'application des produits. **L'ensemble de ces mesures a conduit le service à réduire de plus de 65% la quantité de produits phytosanitaires appliquée dans l'espace public, en 2013.**



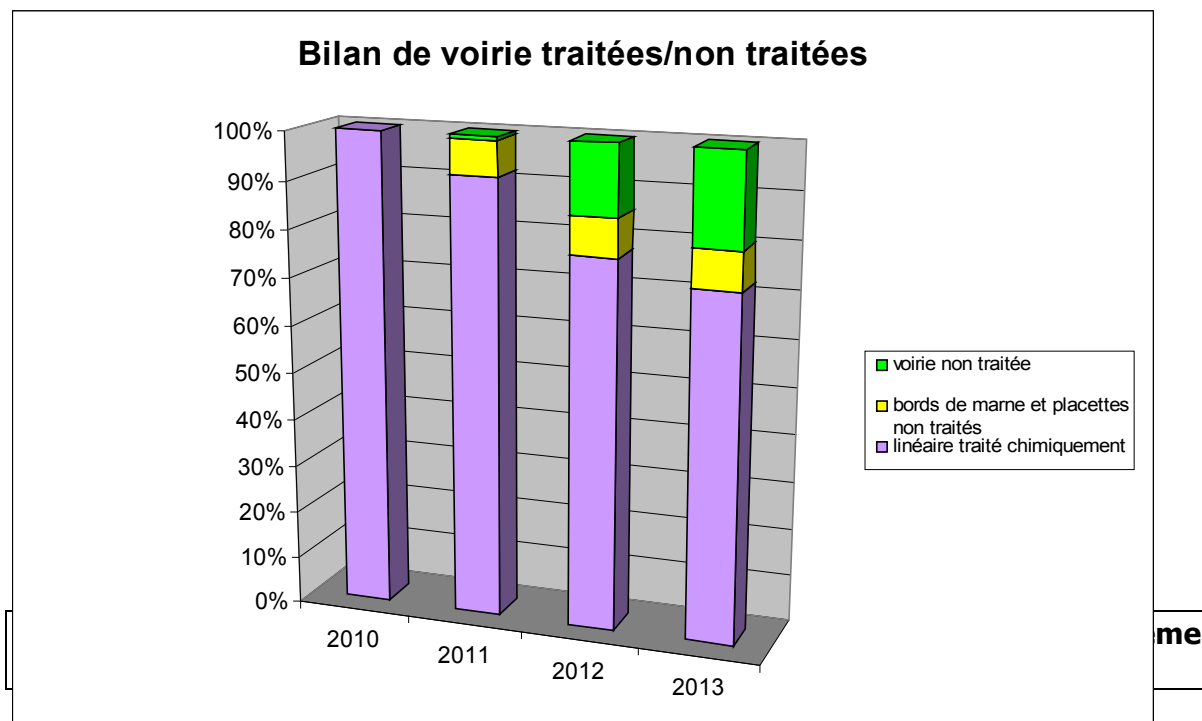
- ❖ En 2013, l'alternative aux pesticides le long des berges a été mise en oeuvre sur les 7 kilomètres du mur anti-crue.



- ❖ Cette réflexion s'est également traduite, depuis 2011, par la sélection de zones-test dans les quartiers du Parc, du Vieux Saint-Maur et en 2013 de Champignol et la Varenne avec :
  - Le zéro phyto sur toute la voirie
  - Une gestion différenciée des trottoirs enherbés (3 tontes annuelles au lieu de 6)
  - Une information et une sensibilisation accrue auprès des habitants de ces quartiers par des réunions de sensibilisation sur le terrain

Ces expérimentations ont permis d'atteindre, en 2013, **27,6 % de voiries non traitées** sur la ville :

Année	2010	2011	2012	2013
Evolution du % de voies traitées aux phytosanitaires (voirie et bords de marne compris)	100%	92%	77%	72,4%



#### 4. *L'écoresponsabilité investit l'administration*

##### 3.1. Le groupe éco-geste ou le volet interne du plan de prévention des déchets

Rappel : depuis le mois de septembre 2011, le groupe de travail « éco-gestes » travaille à la mise en œuvre du tri sélectif dans les bâtiments communaux ainsi que sur le comportement des agents et des usagers en matière d'économie d'énergie et d'eau.

Regroupant une **trentaine d'agents volontaires**, le groupe de travail a abordé différentes thématiques au cours de l'année :

- Collecte des piles usagées
- Collecte des cartouches d'encre
- Collecte des ampoules
- Réduction des consommations d'énergie du matériel informatique
- Réutilisation du papier
- Dématérialisation des procédures
- Sensibilisation des agents

##### 3.2. Achats et fournitures

Dans le cadre du Plan de prévention des déchets, un groupe de travail spécifique au développement des achats durables s'est formé, concernant notamment le choix de produits

d'entretiens écologiques ou de papiers certifiés. Dans la même dynamique, un grand projet d'administration responsable visant à la prise en compte des enjeux de développement durable du territoire est en cours de déploiement. Des formations visant à intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics seront proposées aux cadres et personnels en charge des achats et marchés.

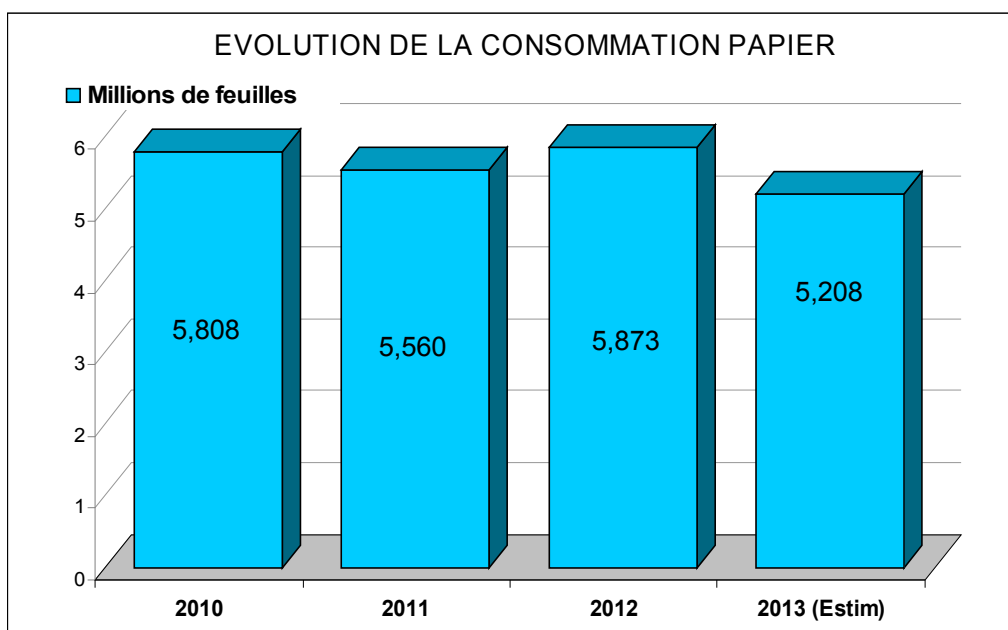
### 3.2.1. Consommation des encres

**L'harmonisation des moyens d'impression est un projet d'envergure qui touche l'ensemble des utilisateurs d'équipements informatiques soit plus de 700 agents.**

	2011	2012	2013
<b>Coût des fournitures d'encres (en euros)</b>	58 000	65 000	<b>49 470</b>

De 2012 à 2013 on observe **une diminution d'environ 25%** de la consommation des encres a été observée.

## 3.2.2. Consommation de papier et dématérialisation des procédures



**Le bilan papier de la collectivité est actuellement très lourd. La ville de Saint-Maur utilise en moyenne 24,5 tonnes de papier par an, soit environ 82 kilo/jour ou 18 700 feuilles par jour.**

Il a été décidé cette année, de remplacer le papier 80 grammes par du papier de 75 grammes.

Un logiciel dédié à la dématérialisation papier du conseil municipal a été mis en place dès le conseil municipal du 26 septembre 2013.

### 3.3. La consommation de carburant du parc de véhicules

Rappel : les années précédentes les consommations des véhicules appartenant aux services eau, assainissement et stationnement (en budget annexes) n'étaient pas intégrés. Les consommations concernaient uniquement les comptes ville et ordures ménagères. Cela explique les différences par rapport aux rapports précédents.

Alors que le nombre de véhicules a tendance à augmenter et que le kilométrage est stable, la consommation de carburant a baissé de manière significative. Cette baisse s'explique par plusieurs raisons : le renouvellement du parc de véhicule dit de tourisme mais surtout celui des bennes à ordures ménagères qui consomment désormais près de 10 litres de moins aux 100 kilomètres.

	2011	2012	2013
	litres	litres	litres
<b>GPL</b>	3 754,88	1 751,93	1 111,00
<b>Gasoil</b>	385 252,08	376 222,05	363 328,65
<b>SSP 98</b>	44 525,31	42 189,63	53 929,99
<b>SSP 95</b>	82 053,94	87 985,05	72 549,54
<b>TOTAL</b>	<b>515 586,21</b>	<b>508 148,63</b>	<b>490 919,18</b>

**Moins 17 229,45 litres de carburant en 1 an soit une diminution de 3,4 %.**

## II. Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

### 1. Construire la ville de demain

#### 1.1. Vers la mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat

Rappel : Dans le cadre de l'application de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain), la Ville est engagée dans un contrat de mixité sociale sur la période 2011-2013, avec pour objectif de produire 710 logements sociaux.

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
<b>Total de logement social sur Saint-Maur (construit)</b>	2205	2369	<b>2432</b>

Source : inventaire préfecture

#### **Zoom sur l'état d'avancement de la ZAC des Facs**

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 mai au 30 juin 2012, le conseil municipal du 11 octobre 2012 a déclaré d'intérêt général le projet d'aménagement et approuvé le dossier de création modificatif de la ZAC.

L'année 2013 a été consacrée au lancement de la procédure de désignation de l'aménageur et à l'élaboration du programme du centre sportif Gilbert Noël.

#### **Zoom sur le projet du Grand Paris**

La gare Saint-Maur Créteil fait partie des gares d'interconnexion du tronçon sud du futur métro du Grand Paris. Rappelons que le tronçon sud correspond au tronçon prioritaire de la boucle qui sera construit d'ici 2020.

2013 a vu le lancement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'ouverture de la ligne 15, auprès de l'ensemble des communes concernées par le tronçon sud.

#### 1.2. Le lancement de la procédure en vue d'élaborer le futur Plan Local d'Urbanisme de la ville

La délibération du 28 février 2013 prescrit le lancement du Plan Local d'Urbanisme. L'appel d'offre, en vue de recruter un prestataire a été lancé au début du mois de décembre 2013. les premiers éléments de diagnostic devraient être produits pour la fin 2014.

### 1.3. Transport et Politique cyclable

Rappel : Depuis 2010, la ville poursuit sa politique de développement des déplacements doux selon trois axes :

- Le stationnement vélo
- les doubles sens cyclables (obligatoires depuis 2008 dans les zones 30)
- les quartiers pilotes

**Bilan arceaux vélos et linéaire d'aménagement cyclables, sur le territoire de la ville :**

	Avant 2010	2010	2011	2012	<b>2013</b>
<b>Stationnement vélos (Nb d'arceaux)</b>	192	216	339	561	<b>615</b>
<b>Doubles sens cyclables (en mètres)</b>		693	1265	1900	<b>1900</b>



## 1.4. La lutte contre les nuisances

### 1.3.1 La Commission antennes-relais

En 2013, **2 commissions antennes-relais** ont été organisées (17/04/13, 09/10/13). Suite à la finalisation de la charte, le travail de la commission a consisté, en 2013, à **inventorier les sites d'implantation potentiels** d'installation de futures antennes et à identifier des **sites possibles de mutualisation d'antennes**.

De nouvelles mesures de champs électromagnétiques, dans les sites dits sensibles, ont été relancées au cours de l'année 2013 :

Bilan des mesures de champs électromagnétiques réalisés dans la ville							
Campagne de mesures de champs électromagnétiques	2012-2013						
	Opérateur	Laboratoire	Date mesures	Mesures au point maximum (V/m)			Champ maximum (V/m)
				1,1m	1,5m	1,7m	
Site							
European Infant School -125 rue Garibaldi	Bouygues	Aexpertise	20/03/2013	0,17	0.20	0.24	<b>0.24</b>
Avenue de Bourgogne	SFR	Exem	14/03/2013	0.31	0.26	0.12	<b>0.31</b>
Collège Louis Blanc - 7 bd des Mûriers	SFR	Exem	14/03/2013	0.28	0.36	0.30	<b>0.36</b>
Cimetière de Condé - 59 av de Condé	SFR	Exem	14/03/2013	0.45	0.38	0.49	<b>0.49</b>
Stade des Corneilles -49 bd des Corneilles	SFR	Exem	14/03/2013	0.83	0.81	0.83	<b>0.83</b>
Ecole Ferry - 58 rue Jules Ferry	Orange	Aexpertise	20/03/2013	0.82	0.87	0.84	<b>0.87</b>
Cimetière La Pie -49 bd du Général Giraud	Orange	Aexpertise	20/03/2013	0.86	0.96	0.76	<b>0.96</b>
Ecole Bled -89 av Camot	Bouygues	Aexpertise	12/12/2012	0.68	0.97	0.88	<b>0.97</b>
Stade Auguste Marin -32 bd de Champigny	SFR	Exem	14/03/2013	0.86	0.69	1.02	<b>1.02</b>
113 bd de Créteil	Orange	Aexpertise	29/10/2012	1.48	1.82	2.08	<b>2.08</b>
24 av de l'Alma	Bouygues	Aexpertise	12/12/2012	2.35	2.58	3.02	<b>3.02</b>

### 1.3.2. Suivi de la qualité de l'air et dossier de l'usine Eiffage

La ville de Saint-Maur a plusieurs fois émis un avis défavorable sur les diverses demandes d'autorisation ou de déclaration concernant des ICPE notamment installées sur le Port de Bonneuil, en raison du manque de prise en compte de l'impact global des différentes activités, sur la population et l'environnement.

La Ville est d'autant plus légitime à formuler ces avis qu'elle se trouve dans l'axe des vents dominants du Port de Bonneuil, ce qui rend le sud de la ville particulièrement exposé, pour la qualité de l'air, aux particules et métaux lourds transportés par les poussières des différentes activités.

L'installation de l'usine Eiffage sur le Port de Bonneuil a suscité de nombreuses craintes et plaintes concernant les riverains des quartiers des Mûriers, de la Varenne et de La Pie, conduisant la Ville à attaquer devant les tribunaux l'arrêté d'autorisation d'installation de l'usine, délivré par le Préfet.

Les différentes procédures engagées ont entraîné plusieurs obligations pour l'usine dans le sens de l'atténuation des odeurs et la vérification de la qualité de l'air avant et après la mise en fonctionnement de l'usine.

La Ville a fait réaliser **une contre expertise des rapports d'analyse de qualité de l'air**, destinée à souligner l'insuffisance des rapports adoptés jusque-là et donc de la pollution émise. Elle a également saisi à de nombreuses reprises les services de l'Etat en charge du suivi des ICPE ainsi que le Port de Bonneuil.

## **2. Gérer durablement les ressources**

### **2.1. Biodiversité : Saint-Maur obtient deux libellules au concours Capitale française de la biodiversité**

Rappel : en 2010 et 2011 la ville a lancé une série d'inventaires écologiques sur l'ensemble de la ville révélant notamment, les zones au potentiel écologique plus ou moins important sur le territoire. En l'occurrence les bords de Marne, les talus du RER A et le nord de la ville constituent des sites à enjeux pour la trame verte et bleue locale.

Les trottoirs enherbés constituent une véritable spécificité paysagère et écologique de la ville, dont le rôle en tant que continuité écologique a été étudié depuis 2010. Chaque année, un nombre croissant de trottoirs font partie des expérimentations visant à modifier le type d'entretien de ces espaces pour favoriser la biodiversité.

Le 11 avril 2013, le Conseil municipal de Saint-Maur a approuvé le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), qui identifie notamment la Marne et ses berges comme un axe prépondérant de la trame verte et bleue francilienne.

La ville de Saint-Maur a déjà engagé de nombreuses initiatives qui s'inscrivent dans les orientations et les actions du SRCE telles que :

- Les diagnostics écologiques réalisés sur la ville
- L'identification de la place de Saint-Maur dans la trame verte et bleue départementale
- Le projet de réaménagement de La promenade de La Pie
- Le passage progressif à une gestion écologique des espaces verts
- La réalisation de multiples supports de communication et sensibilisation en direction des riverains

### **2.2. Approbation de l'avant-projet d'aménagement des bords de Marne**

Le conseil municipal du 28 février 2013 a approuvé, à l'unanimité, l'avant-projet d'aménagement des bords de Marne entre le pont de Bonneuil et le pont de Créteil, ainsi que le montant estimatif des travaux et le calendrier prévisionnel de réalisation. Une réunion publique s'est tenue le 17 juin 2013 a permis aux habitants de poser des questions aux chargés d'études des services municipaux en charge du projet. Cette étape constituait la dernière phase de concertation avant le lancement des procédures administratives qui conduiront à l'enquête publique en 2014-2015.

### **Zoom sur deux expérimentations sur le Quai de La Pie**

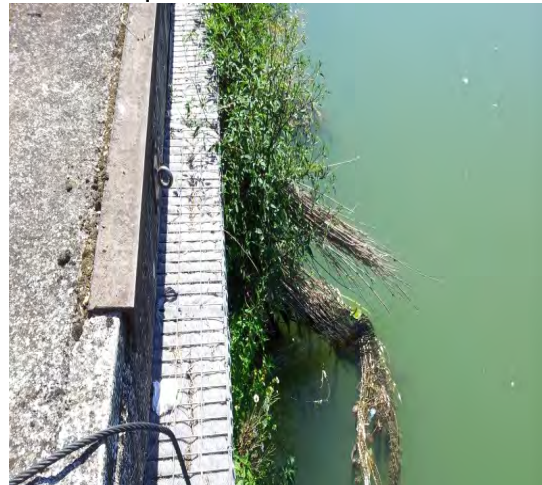
Installées au mois d'Août 2012, ces deux expérimentations ont pour objectif de mesurer la capacité de la flore de se développer naturellement ainsi que celle de la faune aussi bien ornithologique que piscicole. Un suivi écologique et des adaptations structurelles ont été assurés tout au long de l'année 2013.

#### **La berge artificielle**

11 m linéaire : paroi végétale constituée de gabion rempli de pierres de meulière ou de xilyt.

#### **L'îlot artificiel**

Dimension 25 m<sup>2</sup>, substrat naturel à base de fibre coco et de xilyt (fibre naturelle produite en Europe) partiellement prévégétalisé par des plantes hélrophytiques



*La berge en octobre 2013*



*L'îlot en octobre 2013*

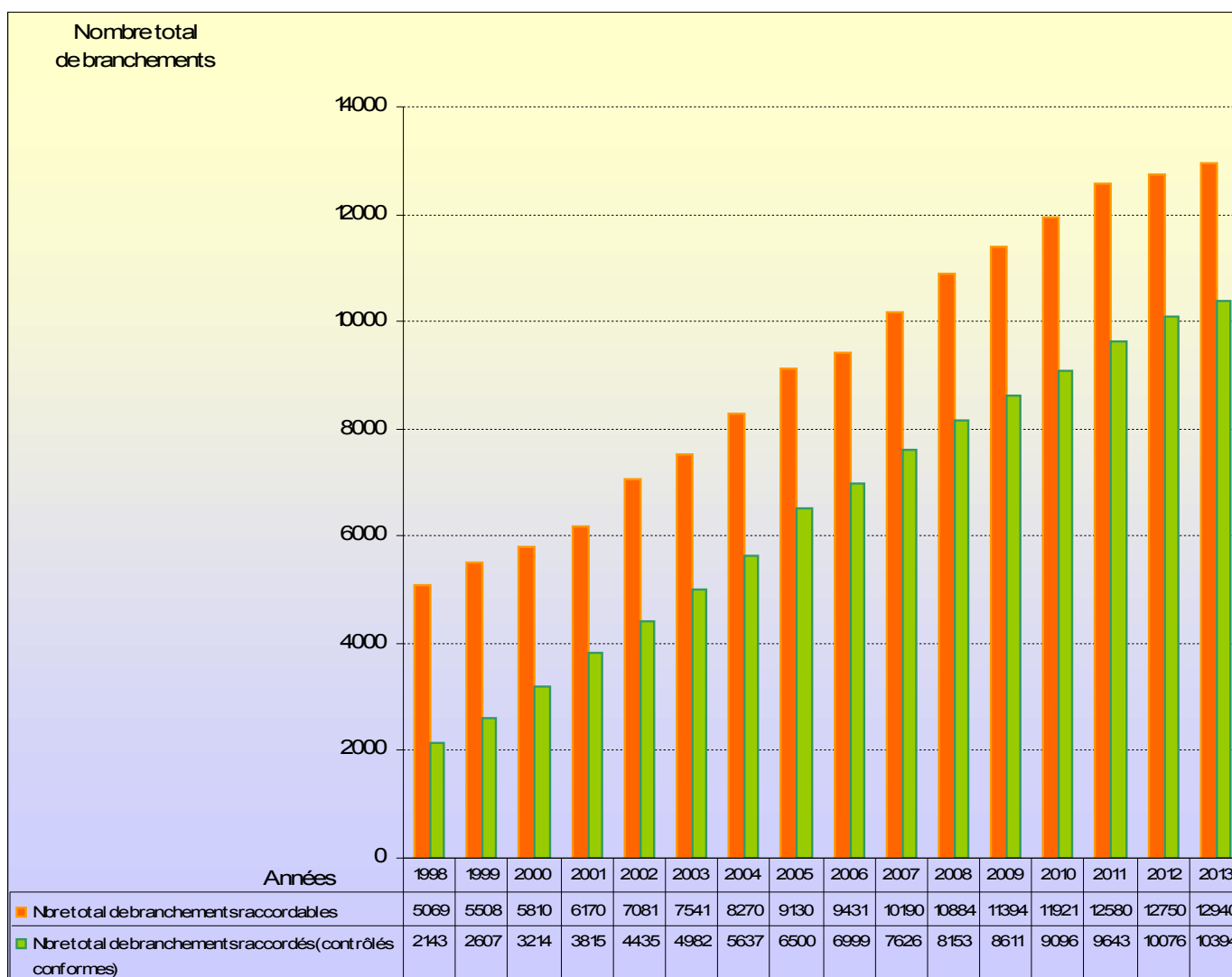
#### **Des premières observations ont pu être faites.**

Sur la paroi végétale, on assiste à une forte colonisation végétale des bords d'eau principalement sur la partie de Xylit, les roches de Meulière n'étant pas encore suffisamment « engraisées » par les dépôts de limon.

Sur l'îlot végétal, on observe déjà l'émergence d'espèces végétales spontanées (malgré la disparition de certaines espèces mis en place), et l'acclimatation de l'avifaune commune (poule d'eau, canard col vert,...) et piscicole (alevinage).

### 2.3. Eau et Assainissement

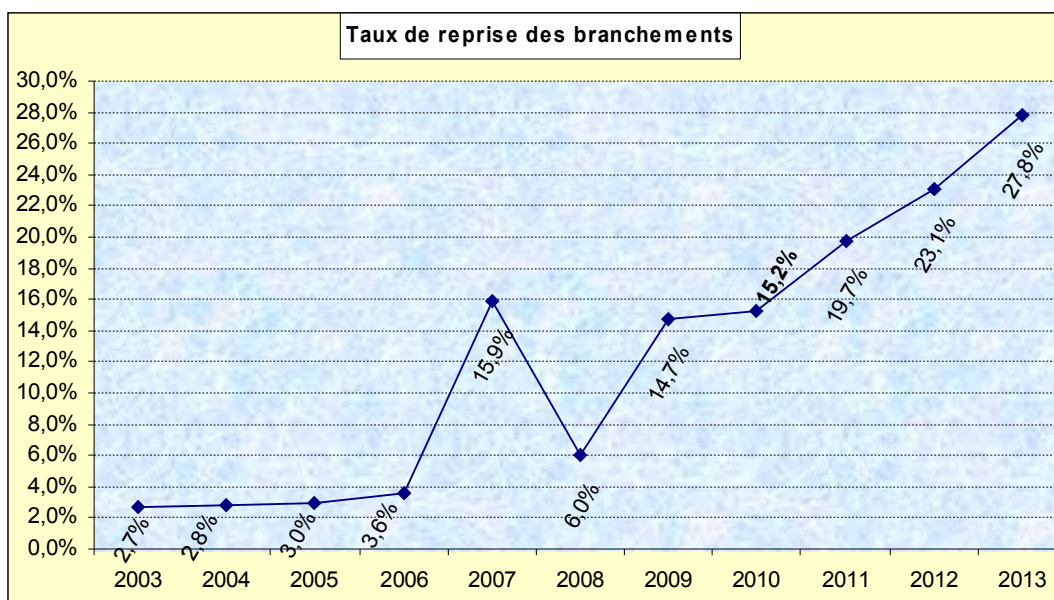
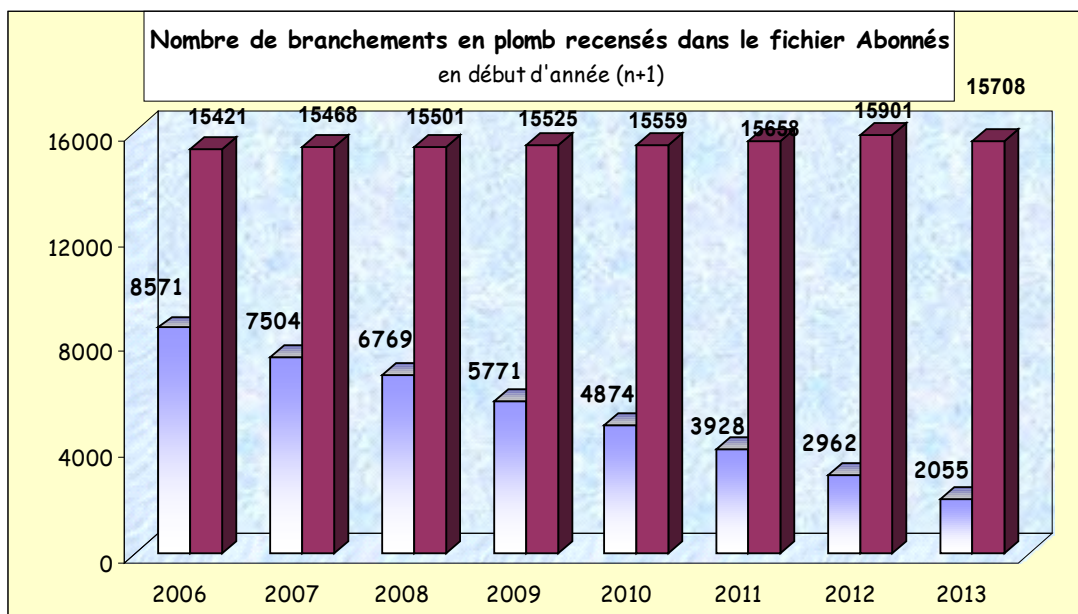
Rappel : Depuis 2010, 100% du réseau d'assainissement communal est en système séparatif, soit 96 kilomètres de réseau de récupération des eaux pluviales et 133 kilomètres de réseau communal de récupération des eaux usées. Cette démarche est l'aboutissement d'un travail de plus de 20 ans, représentant 4 à 8 kilomètres de canalisations posées par an et plus de 500 branchements, soit 2 à 3 millions d'investissement. Le raccordement des particuliers au réseau est l'ultime étape pour l'aboutissement de la mise en place effective du réseau séparatif.



Rappel : Le programme pluriannuel de reprise des branchements en plomb a débuté en 2006 avec un objectif de 0 branchement en plomb pour fin 2015. D'après le taux de branchements en plomb en janvier 2006 ( 55,89%), l'objectif fixé est une baisse du taux de branchement en plomb de 6% par an de 2006 à 2015

En 2013, le nombre de branchements repris dans le cadre spécifique de l'accélération des travaux de remplacement correspond à 637 branchements réalisés entre janvier et décembre 2013. La régie Eau a réalisé son meilleur taux de reprise en réalisant 187 réhabilitations.

Le taux de branchement en plomb recensé fin 2013 est de 13,08 % soit un taux de reprise de 27,8% pour 2013.



**Zoom sur les expérimentations de la direction de l'eau et de l'assainissement**

Dans le cadre de la démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point soit l'Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise), une campagne de neuf mesures a été réalisée afin de détecter des résidus médicamenteux et des dérivés hormonaux dans l'eau de la Marne et l'eau mise en distribution, tels que le bisphénol A, l'oestrone, le paracétamol (qui ressort le plus), le carbamazépine et l'éthynyl-oestradiol. Il n'y a pas de quantité anormale détectée au vue des moyens de mesure actuels.

A noter que cette campagne de mesure innovante ne peut pas, pour le moment, être considéré comme significative.

En 2013, la régie assainissement a également expérimenté un nouveau système de dératissage des égouts basé sur l'installation de caméra afin de constater la réelle infestation ou non des égouts. Puis l'installation de pièges (non chimiques), afin d'éviter la dératissage systématique.

## 2.4. La collecte sélective des commerçants et professionnels

Rappel : Saint-Maur-des-Fossés fait partie des dernières villes d'Ile-de-France à s'être lancée dans le tri des déchets, en 2009. Aujourd'hui le principal gisement, en matière de tri, concerne les commerces de la ville, qui restent à équiper.

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a démarré la dotation en bacs des entreprises et des commerces dans la limite de 1100 litres hebdomadaire, toutes collectes confondues.

Cette dotation aux entreprises et commerces, comme pour les habitants, est constituée d'un bac à couvercle jaune pour les emballages à recycler et se différencie des particuliers par la dotation d'un bac à couvercle marron pour les déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères. Plusieurs volumes de bacs sont proposés : 120, 180, 240, 340 ou 660 litres.

Au 31 décembre 2013, sur les 5480 activités professionnelles présentes sur la Ville, 3262 ont été étudiées et appliquent le tri sélectif soit 60 % des entreprises Saint-Mauriennes.

## 2.5. Le Programme Local de prévention des déchets (PLP)

Rappel : Saint-Maur fait partie des villes pionnières, subventionnées par l'ADEME pendant 5 ans, dans le cadre de la mise en place d'un Programme de prévention des déchets, dont l'objectif est la réduction de **7% de la quantité d'ordures ménagères** par an et par habitant jusqu'en 2014.

**Un saint-maurien produit en moyenne 402 kg/an d'ordures ménagères et assimilées (sans compter les déchets verts et encombrants). Pour atteindre les objectifs du PLP, les saint-mauriens doivent réduire leur production de déchets de 29 kg/an/habitant à l'horizon 2015.**

- **Le lancement du réseau compost**

Le nombre de composteurs vendus aux habitants augmente d'année en année.

	2011	2012	2013
<b>Vente de composteurs par la ville</b>	1000	1066	<b>1154</b>

Devant le succès de la vente de composteurs, la ville a lancé en 2013, un réseau compost, animé par un groupement de prestataires, chargés d'alimenter le site internet, de répondre aux questions des habitants, de proposer une infolettre et des ateliers pratiques autour de compostage en fonction des saisons ou du niveau des participants.

- L'achat de broyeurs pour le service espaces verts

- Le volet interne du Plan Local de Prévention des Déchets se matérialise par le **groupe éco-gestes** précédemment abordé et ses différents groupes de travail autour du tri, de la prévention des déchets et des achats durables (Cf Partie I chapitre écogestes).

- Un groupe de travail sur les achats durables

Ce groupe de travail a mené une réflexion sur les achats, les produits, mais également la gestion de stocks, ce qui a abouti à différents tests en terme d'achats :

- du papier 75 g (au lieu du papier 80g habituel) ce qui engendrera une réduction des déchets de l'ordre de **1623 kilos par an soit -6.25%** et une baisse du coût de **902,63€ par an soit -3.65%**

- l'achat de fournitures, stylos et crayons, éco-labellisés
- des produits d'entretien biotechnologiques testés à l'hôtel de ville, au centre technique Barbès et au centre sportif Brossolette.

En terme de marchés publics et de gestion de stocks :

- l'introduction d'une colonne « % accordé au développement durable » dans le tableau envoyé pour le renouvellement des marchés. choix du "% de marchés incluant des critères développement durable" comme indicateur de progression de l'action.
  - création d'une commission autour de la dotation des magasins en logiciels de gestion de stock
  - validation de plusieurs sessions de formation à l'attention des acheteurs publics
- Chaque année, l'impression et la **distribution d'auto-collants « STOP-PUB »** par la ville .

### **Zoom sur la semaine européenne de réduction des déchets 2013**

La semaine de réduction des déchets est un moment privilégié pour faire passer les différents messages autour de la prévention des déchets. La ville a participé, pour la deuxième année consécutive, à cette semaine d'action, du 16 au 24 novembre :

- une exposition " Trop de déchets" au centre technique municipal Barbès
- un jeu grandeur nature "A Saint-maur, je réduis mes déchets"
- A cette occasion, un local spécialement dédié aux objets encore en état de servir a été mis en place à la déchetterie et inauguré le 18 novembre 2013.

Cette année, de nombreuses associations ou collectifs se sont aussi investis :

- L'association Approche avec "Waste watcher" a permis aux habitants de peser leurs déchets.
- de nombreux ateliers de transformation d'objets usagés, qu'il s'agisse de vêtements, de vieilles lampes ou de matériaux de récupération, ont permis aux saint-mauriens de porter un regard neuf sur la récupération.

### **3. Rester une ville solidaire et citoyenne**

#### **3.1. L'Éducation à l'environnement, une priorité saint-maurienne**

##### 3.1.1. Le Conseil municipal des Enfants

Rappel : A l'image du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Maur, le Conseil Municipal des Enfants (CME) a pour mission de participer aux affaires communales concernant la jeunesse. Les jeunes ont ainsi la possibilité, à travers cet outil, d'être acteurs de la vie de leur commune en impulsant des projets.

4 commissions ont été mises en place :

- Environnement et développement durable
- Hygiène et sécurité
- Sport et santé
- Solidarité et citoyenneté

##### Zoom sur les actions du CME

- ❖ Le pique-nique du CME a réuni les enfants des différentes commissions ainsi que leurs familles pour un pique-nique "zéro déchets" et des animations autour de la promotion de l'eau du robinet ainsi qu'un concours du pique-nique le moins producteur de déchet.
- ❖ Les commissions environnement et solidarité/citoyenneté ont également tenu un stand à la Foire aux trouvailles afin de revaloriser des objets délaissés. L'objectif était d'une part de faire **don des objets récoltés** à l'association approche mais également de faire **don des produits de la vente** au secours populaire, soit **239 euros**.
- ❖ Une **journée autour du vélo** et de la sécurité routière a également été organisée par la commission Hygiène et sécurité, accueillant près de **100 jeunes cyclistes** dans les différents ateliers de réparation ou le parcours sécurité routière.

##### 3.1.2. Les centres de loisirs mettent la main à la pâte

Chaque année les centres de loisirs proposent une exposition d'œuvres d'art, de jeux et de travaux pédagogiques autour d'une thématique. En 2013, l'agriculture étaient à l'honneur et ont animé les couloirs du centre sportif Brossolette.

##### Zoom sur la semaine du développement durable

Chaque année de nombreux services s'investissent dans l'organisation de la semaine du développement durable.

- Dans le cadre de l'exposition sur les métiers d'arts qui s'est déroulée du **30 mars au 15 mai**, l'exposition sur les **métiers du bois (de la formation au recyclage, en passant par la création et la restauration)** a également traité des thèmes des labels de certification du bois ou encore de l'utilisation du bois-énergie.

- Une exposition **Le jardin écologique** était proposée à la bibliothèque du **2 au 24 avril 2013**.

##### 3.1.3. Les ateliers nature et environnement de Saint-Maur (A.E.N.S.M)

Rappel : Pour apprendre à connaître et respecter l'environnement, les A.N.E.S.M., service municipal, proposent, depuis plus de 10 ans, dans les écoles élémentaires de Saint-Maur-des-Fossés des animations pédagogiques permettant de :

- Découvrir la richesse du patrimoine naturel et environnemental de Saint-Maur-des-Fossés
- S'initier aux règles d'équilibre de la nature



- Participer de façon responsable à la préservation et à la gestion de la qualité de leur environnement, par l'acquisition de connaissances et de compétences pratiques.

Sur l'année scolaire 2012-2013 :

❖ Pour les scolaires :

- sur Saint-Maur : 42 classes soit **1072 enfants**. Chaque classe a eu 4 interventions en classe et 1 sortie sur le terrain. Soit au total : 8h de sensibilisation pour chaque enfant.
- Sur Marolles (centre Hippique) : 16 classes de CM1 soit **435 élèves**. Chaque classe a eu une journée de sensibilisation sur le site de Marolles : 6h pour chaque enfant
- sur la Marne (avec Au fil de l'eau) : 20 classes de CE2 soit **531 élèves**. Chaque classe a fait une croisière d'une demi-journée.

❖ Pour le périscolaire :

Les 6 centres primaires soit **60 enfants** ont eu chacun 1 journée à Marolles, 2 demi-journées sur Saint-Maur, soit 10 h par centre. A chaque séance 10 enfants.

## 3.2. La solidarité intergénérationnelle

### 3.2.1. Saint-Maur, lauréate du label « Vieillir ensemble »

En partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) et l'association "Vieillir ensemble", la Ministre de la Santé et des Sports a remis à Saint-Maur-des-Fossés le label "Bien vieillir – Vivre ensemble".

Lancé au mois de juillet dernier, ce label représente "un vrai engagement pour les villes puisqu'elles élaborent un plan d'actions sur 5 ans pour répondre aux enjeux liés à la place des aînés dans les villes et créer des structures adaptées dans les domaines des transports, de l'habitat, de l'urbanisme, du logement, des prestations de services et du renforcement du lien social".

A Saint-Maur-des-Fossés, la lutte contre l'isolement des personnes âgées est devenue une priorité. C'est pourquoi, depuis 3 ans, la Ville a créé de nombreux services destinés à nos aînés :

- Un cycle de conférences ainsi que des concerts et des représentations théâtrales accessibles gratuitement ;
- En 2013, l'organisation de la semaine des seniors ;
- Les personnes âgées dépendantes ou non peuvent désormais bénéficier gratuitement d'un transport accompagné à la demande, grâce à la mise en place de la navette municipale ;
- Enfin, une plate-forme téléphonique de type "numéro vert" permettant de renseigner les aînés sur l'ensemble des services mis à leur disposition est en cours de création.

## 3.2.2. Petite enfance

<b>Enfants inscrits au 31 décembre (Années 2010-2011-2012-2013) pour les structures municipales et à gestion privée*</b>				
<b>Structures</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Mesnil	71	69	66	<b>72</b>
Brossolette	58	54	56	<b>59</b>
Papillion (fermée pour travaux depuis juin-12)	44	17	0	<b>0</b>
Tournelles (ouverture en juin 2012)	0	0	19	<b>16</b>
Service d'accueil familial	47	53	61	<b>55</b>
Arromanches	67	65	64	<b>65</b>
Parentèle	29	31	31	<b>31</b>
Miss Cavell	68	70	69	<b>66</b>
Mûriers	36	38	40	<b>39</b>
Les Petits Artistes	60	58	61	<b>60</b>
Gazouillis (ouverture en avril 2011)	0	46	46	<b>47</b>
Abbaye	9	9	9	<b>8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>489</b>	<b>510</b>	<b>522</b>	<b>518</b>

légende :

rouge : structures municipales

\* bleu : structures privées, pour lesquelles la Ville réserve les berceaux

\* noir : gestion associative, les places sont réservées pour la Ville

### 3.3. L'accessibilité aux PMR

Rappel : la loi du 11 février 2005 a rendu obligatoire, l'élaboration d'un Plan Accessibilité Voirie (PAVE). Le PAVE est le document par lequel la collectivité identifie et programme les travaux nécessaires à la mise en conformité des voiries et des espaces publics, au regard des règles et prescriptions techniques en matière d'accessibilité.

Adopté en 2011, le PAVE de la ville de Saint-Maur programme un certain nombre de travaux d'accessibilité dans les espaces publics de la ville.

En 2013, des travaux de voirie ont été réalisés pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

- Création de 2 places PMR
  - Place des Marronniers
  - Rue La Fayette
  
- Réfection de trottoirs
  - Rue André Bollier
  - Rue Garibaldi (entre la place du 14 Juillet et la place des 2 Lions)
  - Avenue de Chanzy
  - Avenue Gambetta (de la place Rimini à l'avenue Louis Blanc)
  - Boulevard Maurice Berteaux (de la rue du Four à la rue Pasteur)
  - Rue du Réservoir
  - Avenue de Verdun (de l'avenue du Centenaire à l'avenue Didier)
  - Avenue Beaurepaire
  - Avenue Jean Jaurès (de la place de la Pie à l'avenue Guynemer)
  - Avenue de Bonneuil (du boulevard des Mûriers au quai de Bonneuil)
  - Avenue Littre (de l'avenue Miss Cavell à l'avenue Foch)
  
- Mise aux normes de treize traversées piétonnes :
  - Rue André Bollier
  - Place des Marronniers (5 unités)
  - Croisement boulevard de la Marne - avenue du Clos
  - Croisement avenue Mahieu - avenue de Bretagne
  - Carrefour Louis Braille/Diderot (4 unités)
  
- Création de neuf passages piétons
  - Place des Marronniers, côté est
  
- Création d'un passage piétons surélevé
  - Rue Garibaldi (de la place du 14 juillet à la place des 2 Lions)
  
- Création d'un plateau surélevé comprenant trois passages piétons
  - Rue André Bollier au droit du lycée (2 unités)
  - Rue Louis Braille (sortie square)
  
- Création d'un carrefour surélevé comprenant un passage piétons
  - Place des Marronniers, croisement avenue de Médicis
  
- Mise en place de treize conteneurs enterrés accessibles aux PMR :
  - Place de Molènes (6 unités),
  - Place Stalingrad (5 unités),
  - Rue La Fayette (2 unités).

- Squares

- Réfection totale du square Louis Braille  
Sas d'entrée réaménagé pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder facilement au square, cheminement en stabilisé non glissant.
- Création d'un aménagement paysagé place des Marronniers côté est  
Aménagement pour piétons intégrant des aires de repos, de détente, de passages, avec des cheminements piétons accessibles, sécurisés et visibles.  
Création de passages piétons

### **3.4. Accompagnement personnalisé pour la recherche d'emploi par le service économique**

Une partie des services économiques de la ville s'est spécialisée dans l'accès et le retour à l'emploi :

- 2 agents s'occupent notamment de présélection à l'embauche et de gestion d'offres d'emploi.
- 1 agent encadre les demandeurs d'emploi notamment par le biais de recherches internet.
- Le service organise également, trois fois par an, des sessions de retour à l'emploi animées par des bénévoles. Durant deux mois, 25 cadres sont coachés à travers différents ateliers. **Le taux de retour à l'emploi de ces sessions est de 70%** pour les participants.